

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION CONTINUE EN 1995

En 1995, 37 800 organismes de formation ont réalisé un chiffre d'affaires de 35,1 milliards de francs au titre de la formation professionnelle continue, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 1994. Les organismes dispensent de plus en plus de stages de formation mais ceux-ci durent de moins en moins longtemps, alors même que leur niveau augmente.

Quelques spécialités de formation, dont le commerce et l'informatique, regroupent à elles seules la moitié du chiffre d'affaires réalisé par les organismes au titre de la formation. La formation des jeunes en alternance se développe, notamment par la mise en place de moyens pédagogiques spécifiques.

Toujours plus d'organismes de formation malgré un chiffre d'affaires en baisse

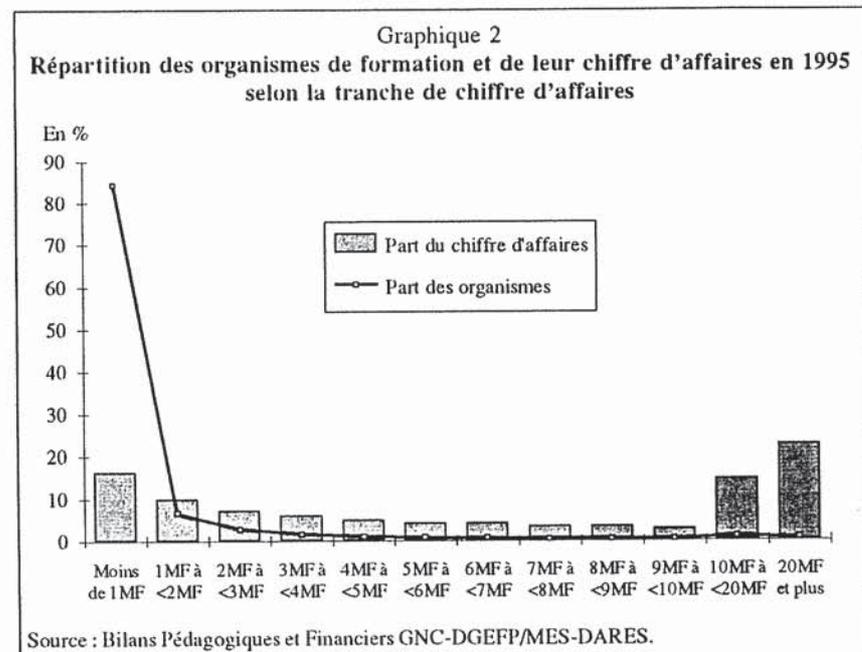
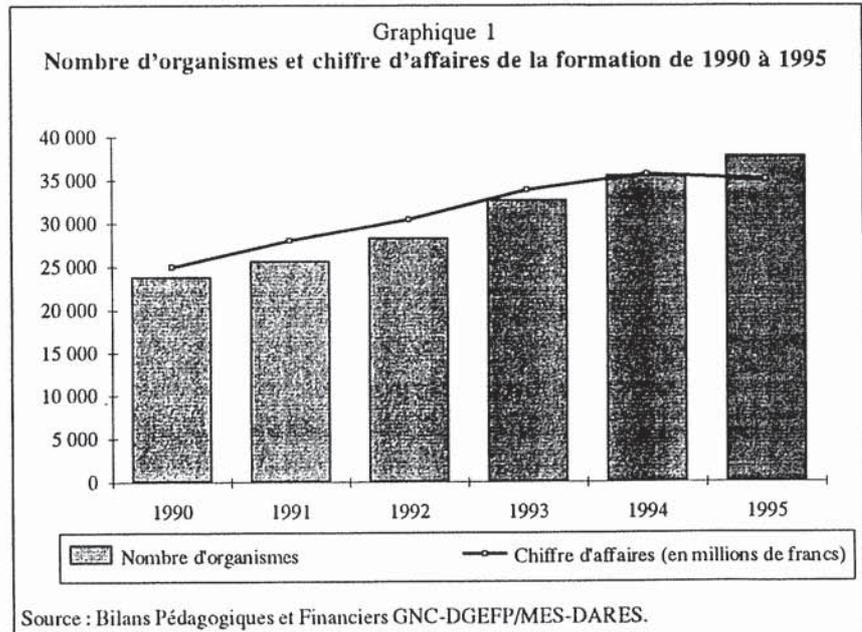
Au 31 décembre 1995, 57 200 établissements étaient déclarés organismes de formation au sens de la déclaration d'existence (encadré 1). 12 600 nouveaux organismes ont été créés en 1995, et environ 9 000 ont été déclarés caducs parce qu'ils n'avaient pas exercé d'activité de formation pendant deux années consécutives. Parmi les organismes de formation déclarés, seuls les deux tiers (soit 37 800) sont actifs et ont donc réalisé au cours de l'année au moins un franc de chiffre d'affaires au titre de la formation professionnelle continue. Le nombre des organismes actifs est en hausse de 6,5 % par rapport à 1994.

Cette augmentation du nombre d'organismes intervient malgré un ralentissement général de l'activité



de formation (graphique 1). En effet, le chiffre d'affaires global réalisé par les organismes de formation est avec 35,1 milliards de francs en 1995 en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (encadré 2). Les nouveaux organismes qui entrent sur le marché réalisent en fait un chiffre d'affaires peu élevé, qui ne compense pas la baisse, ou parfois l'arrêt, de l'activité des plus anciens. Les organismes créés dans les années 90 constituent ainsi les deux tiers des organismes de formation actifs en 1995 alors qu'ils ne réalisent qu'un tiers du chiffre d'affaires, 92 % d'entre eux réalisant un chiffre d'affaires inférieur à un million de francs. A l'inverse, les 1 700 organismes de formation créés dans les années 70 réalisent à eux seuls près de 20 % du chiffre d'affaires global de la formation continue en 1995, 11 % d'entre eux dépassant les 10 millions de chiffre d'affaires.

Depuis 1990, le nombre d'organismes de formation n'a cessé d'augmenter (+ 58 % entre 1990 et 1995) mais le chiffre d'affaires lié à la formation continue n'a pas progressé dans les mêmes proportions (+ 40 %). Cela résulte principalement du développement considérable du nombre de formateurs individuels (+ 70 % en 5 ans). Ceux-ci réalisent encore un chiffre d'affaires



Encadré 1

LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Selon l'article L 920.4 du Code du Travail, «Toute personne physique ou morale de droit privé qui entend diriger un organisme de formation ou prendre part à la direction d'un organisme en souscrivant des conventions ou des contrats de prestation de services ayant pour objet la formation professionnelle continue doit adresser aux services de l'État et de la région une déclaration préalable».

Ainsi, à la fin de l'année 1989, 60 000 personnes avaient procédé à leur enregistrement comme dispensateur de formation. Or, pour cette même année, un peu plus du quart avaient perçu au moins un franc de recettes en contrepartie de la réalisation d'une action de formation.

Pour y remédier, le Code du Travail a été modifié en 1990 et subordonne la validité de la déclaration d'existence à la réalisation d'actions de formation et à la fourniture du bilan pédagogique et financier. Ainsi, si les bilans ne font apparaître aucune activité de formation pendant deux années consécutives, la déclaration devient caduque.

Le bilan pédagogique et financier ne prend en compte que les ressources des organismes qui résultent de conventions ou de contrats de prestation, avec des financeurs privés ou publics, portant sur des actions de formation. Il permet l'analyse de l'activité contractuelle des organismes de formation.

Ces bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des DRTEFP (Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et agrégés au niveau national par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (Groupe National de Contrôle).

res relativement faible (1,5 milliards en 1995), mais qui a beaucoup progressé durant ces 5 années (+ 62 %). Toutefois, les grandes unités restent en position dominante; les 31 800 organismes qui ont réalisé moins d'un million de francs de chiffre d'affaires en 1995 n'ont contribué que pour 16,3% au chiffre d'affaires global de la formation continue, alors que les 560 organismes qui ont réalisé plus de 10 millions de francs de chiffre d'affaires y ont contribué pour 37,4 % (graphique 2).

Par ailleurs, les organismes qui réalisent des formations n'ont pas toujours la formation professionnelle continue pour activité principale déclarée. Seuls 20 % d'entre eux sont dans ce cas, qui réalisent 43,2 % du chiffre d'affaires de la formation en 1995. Les autres sont le plus souvent des sociétés de conseil ou de gestion, ou encore d'informatique, pour lesquelles la formation est donc une activité secondaire ou connexe. Les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur ne constituent quant à eux que 3 % des organismes du domaine, et 8 % de son chiffre d'affaires (tableau 1).

Parmi les 100 organismes réalisant les chiffres d'affaires les plus importants au titre de la formation continue, 57 exercent une activité liée à la formation professionnelle continue, soit une part beaucoup plus importante que parmi l'ensemble des organismes de formation continue. Les 43 autres sont des établissements d'enseignement, des sociétés de conseil pour les affaires et la gestion, ou encore des organisations à vocation associative.

Les organismes de formation privés prennent maintenant la plus grande part du marché

Près de la moitié des organismes de formation ont un statut privé à but lucratif. Ce sont souvent des structures dont le chiffre d'affaires est faible, si bien que leur part de

Tableau 1
Répartition du chiffre d'affaires de la formation continue
selon le secteur d'activité des organisme

En pourcentage

Principaux secteurs d'activité principale (NAF)	Chiffre d'Affaires	Nombre d'organismes
Formation continue	43,2	20,1
Autres enseignements	9,7	6,7
Activités associatives	9,3	7,5
Conseil, gestion	8,5	16,4
Enseignement supérieur	5,4	1,2
Informatique	4,9	11,8
Enseignement secondaire	3,0	2,0
Autres	16,0	34,3
Total	100,0	100,0

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

Encadré 2

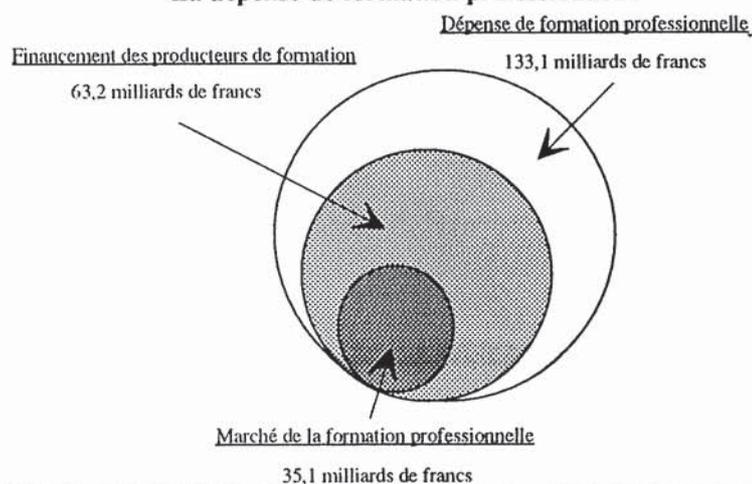
LE SECTEUR MARCHAND DANS LA DÉPENSE TOTALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En 1995, la dépense nationale de formation professionnelle a atteint 133,1 milliards de francs. Plus de la moitié de cette somme, soit 69,9 milliards de francs, est composée des rémunérations des stagiaires, des exonérations de charges sociales et du crédit d'impôt, ainsi que des dépenses d'équipement et des frais annexes accompagnant les formations.

Le reste, soit 63,2 milliards de francs, correspond au financement de la production de formation proprement dite. Mais une partie de cette dépense se fait hors marché : la formation interne des salariés des entreprises (7,6 milliards de francs), une partie de la formation des agents de la fonction publique (sur un total de 13 milliards), l'apprentissage (5,5 milliards), les actions financées par des subventions de l'État et dispensées par des organismes tels que l'AFPA, le CNAM et le CNED (3,1 milliards) et une partie des formations postsecondaires des universités (sur un total de 5,2 milliards).

Le financement de ces actions non conventionnées ou hors champ explique que seule environ la moitié des 63,2 milliards va aux producteurs marchands de formation professionnelle, soit 32,2 milliards de francs. Ce montant correspond aux 35,1 milliards déclarés par les organismes dans les bilans pédagogiques et financiers, auxquels on soustrait 2,9 milliards au titre de la sous-traitance et d'autres produits liés à la formation professionnelle continue (études, recherche, produits financiers...).

La dépense de formation professionnelle



marché n'est que de 38 % en 1995. Les associations et organismes privés à but non lucratif ne représentent que 28 % des organismes de formation mais réalisent un tiers du chiffre d'affaires global. Les formateurs individuels constituent quant à eux un quart des prestataires mais pour une activité assez réduite, puisqu'ils n'effectuent pas plus de 5% de l'activité. Enfin, les organismes publics et parapublics sont très peu nombreux (4 % du total), mais ils ont généralement une longue expérience dans le domaine de la formation professionnelle continue. Ce sont des établissements créés depuis plus longtemps, dont l'activité est le plus souvent exclusivement axée sur la formation professionnelle continue; ils réalisent ainsi 20 % du chiffre d'affaires global de la formation en 1995 (tableau 2).

Si les formateurs individuels sont de plus en plus nombreux sur le marché, le chiffre d'affaires qu'ils réalisent ne connaît pas une très forte augmentation (+ 1 % entre 1994 et 1995). Au contraire, les autres organismes privés à but lucratif voient leur activité progresser de près de 11 % et dépassent donc, avec 38 % du marché, les structures privées à but non lucratif (ASFO y compris) qui passent en seconde position, avec une part de marché stable entre 1994 et 1995 (37,5 % du chiffre d'affaires global de la formation professionnelle continue). Ce sont les organismes publics et parapublics qui subissent le contrecoup de la forte progression des organismes à but lucratif. Leur chiffre d'affaires diminue sensiblement entre 1994 et 1995 et fait chuter leur part de marché de 8,4 points (graphique 3).

L'origine de cette modification se trouve en partie dans l'évolution qui a affecté les financements de la formation. En effet, si les financements en provenance des entreprises ont augmenté de 3,9 % entre 1994 et 1995, ceux de l'État et des collectivités territoriales ont diminué de

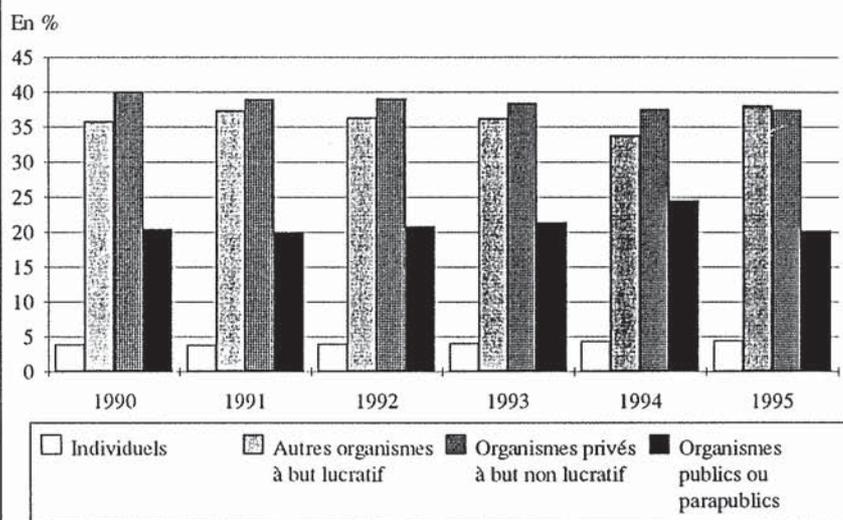
Tableau 2
Parts de marché des organismes
selon leur statut en 1994 et 1995

En milliers de F.

	CA en 1994	% 1994	CA en 1995	% 1995
Individuels	1 486 506	4,2	1 523 451	4,3
Autres organismes à but lucratif	10 587 116	29,7	13 351 315	38,1
ASFO	2 126 907	6,0	1 864 745	5,3
Autres organismes à but non lucratif	11 254 565	31,5	11 241 004	32,1
AFPA	905 095	2,5	868 513	2,5
Organismes consulaires	1 772 743	5,0	1 755 239	5,0
GRETA	4 017 858	11,3	2 523 551	7,2
Autres organismes publics ou parapublics	3 505 272	9,8	1 935 101	5,5
Total	35 656 062	100,0	35 062 919	100,0

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

Graphique 3
Parts de marché des organismes de 1990 à 1995



Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

Tableau 3
Origine des financements de la formation continue

En milliers de F.

	CA en 1994	% 1994	CA en 1995	% 1995
Employeurs de salariés	14 909 546	41,8	15 494 283	44,2
État et collectivités territoriales	12 426 870	34,9	10 659 497	30,4
Autres organismes de formation	2 045 114	5,7	2 153 150	6,1
Organismes collecteurs	3 816 809	10,7	3 832 485	10,9
Ménages	960 573	2,7	979 790	2,8
Autres	986 031	2,8	1 202 462	3,4
Autres produits	511 119	1,4	741 252	2,1
Total	35 656 062	100,0	35 062 919	100,0

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

14,2 %. On sait que les entreprises font plutôt appel à des organismes privés pour dispenser des formations à leurs salariés alors que l'État s'adresse plutôt à des organismes publics ou parapublics (1) : les organismes privés ne réalisent qu'un quart de leur chiffre d'affaires sur des financements publics contre la moitié pour les organismes publics et parapublics (tableau 3).

Cependant, si on distingue dans les déterminants de l'évolution du chiffre d'affaires des organismes de formation ce qui tient au redéploiement des financements (2) et ce qui provient de la redistribution des parts de marché (3), on se rend compte que c'est surtout l'effet «part de marché» qui explique la forte baisse du chiffre d'affaires des organismes publics et parapublics (-2,7 milliards de francs sur une baisse totale de 3,1 milliards). En effet, les organismes publics et parapublics ne se créent pas aussi rapidement que les organismes privés et voient donc diminuer leur part dans l'ensemble du marché de la formation au profit de ces derniers. On constate tout de même que la recomposition des financements affecte presque deux fois plus les organismes publics et parapublics que les organismes privés. Ainsi, les premiers perdent près de 400 millions de francs de chiffre d'affaires du fait de la diminution des financements de l'État alors que les organismes privés ne perdent que 200 millions.

Des stages moins longs mais de niveau plus élevé

Près de 10 millions de stagiaires ont été formés par les organismes de formation en 1995 pour un total de près de 778 millions d'heures stagiaires. Alors que les entreprises ont financé plus de stages que l'année précédente, l'État en a financé à peu près le même nombre et pour un total d'heures en baisse de 7,2 % par rapport à 1994. Au con-

Tableau 4
Durée et coût d'un stage selon le type de stagiaire

	Durée d'un stage (en heures)	Coût d'une heure de stage (en Francs)	Coût d'un stage (en Francs)
Stagiaires salariés	48	62	3 025
Stagiaires de stages financés par l'État	191	31	5 867
Stagiaires d'un autre organisme de formation	49	33	1 590
Stagiaires d'un organisme collecteur	97	62	5 951
Stagiaires à titre individuel	81	25	1 988
Autres stagiaires	39	79	3 080
Total	79	45	3 571

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

traire, les personnes qui ont suivi une formation à titre individuel ont été bien plus nombreuses en 1995.

Entre 1994 et 1995, la durée moyenne des stages dispensés par les organismes de formation a diminué de 11 heures, de 90 à 79 heures. Cette durée moyenne ne cesse de baisser puisqu'en 1990, elle était encore de 105 heures. Ce sont les stages financés par l'État dont la durée subit la plus forte baisse (près de 60 heures de moins en moyenne entre 1990 et 1995), tout en restant les plus longs avec 191 heures en moyenne. Le coût moyen d'une heure de stage reste stable entre 1994 et 1995, sauf pour les salariés dont les stages ont un coût horaire en hausse constante depuis 1990. Ceci s'explique par l'élévation du niveau des formations, et avec lui du coût horaire. Toutefois, cette augmentation n'accroît pas le prix moyen des stages car leur durée diminue (tableau 4).

Le niveau des formations tend donc à augmenter. En effet, tandis que le nombre d'heures de formation de niveau VI a diminué de 25 % entre 1994 et 1995, celui du niveau I-II a augmenté de 37 %. En outre, les seules formations dont la durée moyenne augmente entre 1994 et 1995 sont celles de niveau I-II. Elles demeurent cependant plus courtes que la moyenne, tout comme celles dont le niveau n'est pas dé-

terminé. A l'inverse, les formations de niveaux III à VI, dont la durée ne cesse de baisser depuis 1990 (elle perd 40 heures pour le niveau VI, et 20 heures pour le niveau V), restent plus longues que la moyenne. En tout état de cause, ce sont les formations de faible niveau qui gardent la durée moyenne la plus longue, et qui sont financées par l'État ou les collectivités territoriales (tableau 5).

Trois spécialités concentrent la moitié du chiffre d'affaires de la formation

Les formations qui engendrent des chiffres d'affaires très importants (4) portent sur les échanges et la gestion (et en particulier les formations commerciales), le développement personnel, la communication et l'information (notamment les formations à l'informatique). Ces trois domaines regroupent ainsi la moitié du chiffre d'affaires des organismes de formation (tableau 6).

(1) - Voir Premières Synthèses n° 96-07-31-2 de la DARES.

(2) - Répartition du chiffre d'affaires des organismes selon la nature du financement, public ou privé.

(3) - Répartition des organismes selon la part de leur chiffre d'affaires dans l'ensemble du marché.

(4) - Sont mises à part dans cette description les formations générales qui sont assez difficiles à décrire.

Tableau 5
 Nombre de stagiaires, d'heures stagiaires
 et durée moyenne des stages en 1990, 1994 et 1995 selon le niveau de la formation

Niveau de la formation	Stagiaires (En milliers)			Heures stagiaires (En milliers)			Durée moyenne d'un stage (En heures)		
	1990	1994	1995	1990	1994	1995	1990	1994	1995
Niveaux 1 et 2	733	1 156	1 490	58 543	74 984	103 050	80	65	69
Niveau 3	733	1 157	1 175	81 357	116 156	99 997	111	100	85
Niveau 4	804	1 115	1 109	96 427	116 160	101 057	120	104	91
Niveau 5	1 443	1 704	1 648	200 726	215 855	196 600	139	127	119
Niveau 6	470	593	524	79 048	89 268	67 155	168	151	128
Niveau indéterminé	2 545	3 524	3 852	193 588	220 812	205 934	76	63	53
Total	6 728	9 249	9 798	709 689	833 235	773 793	105	90	79

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

On observe de grandes disparités de coût et de durée selon la spécialité. Les formations industrielles ou du bâtiment restent plutôt longues (au moins un mois) et coûtent plus cher que la moyenne étant donnés les matériels spécifiques et onéreux mis en oeuvre. Les formations le plus souvent destinées à la réinsertion des demandeurs d'emploi sont également longues, mais moins chères (plus de stagiaires par action, moins de matériels spécifiques). Les stages d'informatique sont parmi les plus courts (en moyenne une semaine), mais dépassent un peu le coût moyen.

Les formations en alternance : 12 % du marché

En 1995, environ 5 000 organismes de formation ont dispensé des formations à des jeunes sous contrat d'alternance - contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation - (encadré 3). 21 % d'entre eux réalisent la totalité de leur chiffre d'affaires au titre de la formation professionnelle avec les formations en alternance. 200 000 jeunes ont ainsi été formés pour un total de 64 millions d'heures stagiaires. 27 % des formations en alternance sont des formations au commerce alors que cette spécialité n'est dispensée qu'à 5,4 % des stagiaires de l'ensemble de la formation continue.

L'alternance représente pour les organismes de formation un chiffre

Tableau 6
 Les spécialités de formation

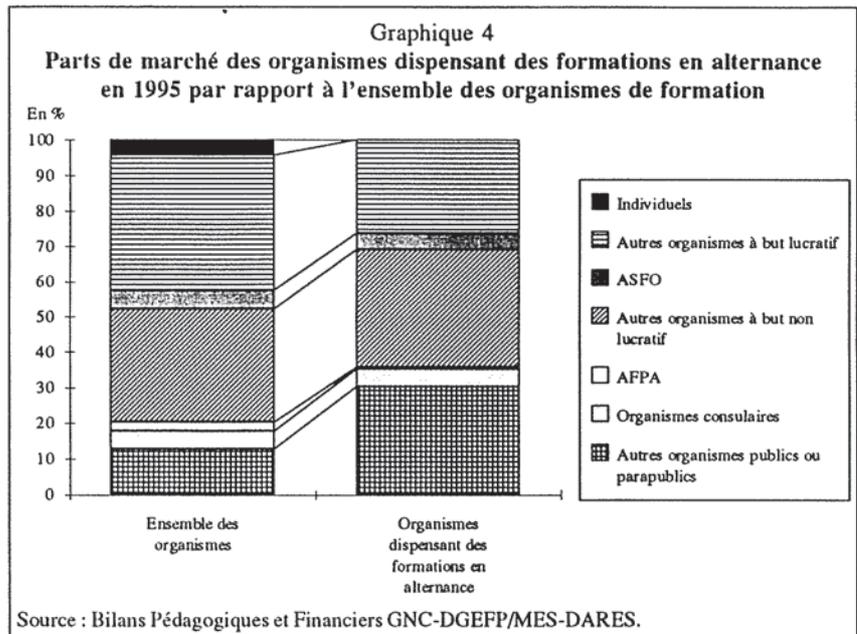
	Durée moyenne d'un stage (en heures)	Coût moyen d'une heure de stage (en Francs)	Nombre moyen de stagiaires dans un cours
Formations générales	83	47	4
Mathématiques et sciences	78	52	7
Sciences humaines et droit	75	33	7
Lettres et arts	67	46	6
dont : langues vivantes	60	53	6
Spécialités pluritechnologiques de la production	85	61	8
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	143	31	5
Transformations	74	48	6
Génie civil, construction, bois	179	40	5
Matériaux souples	104	53	6
Mécanique, électricité, électronique .	99	60	7
Spécialités plurivalentes des services	60	60	6
Echanges et gestion	70	48	6
dont : commerce	99	39	9
Communication et information	59	55	6
dont : informatique	46	69	6
Services aux personnes	80	31	7
Services à la collectivité	34	43	9
Domaines des capacités individuelles	95	39	7
dont : insertion professionnelle	133	27	7
Domaines des activités quotidiennes et de loisirs	48	36	6
Total	78	44	6

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

d'affaires de 4,1 milliards de francs, soit près de 12 % du total en 1995. Les entreprises financent directement 52 % de ce montant et les organismes collecteurs 37 %. Le coût moyen d'une heure de formation en alternance est de 52 francs, contre

45 francs pour l'ensemble des stages de formation continue. Cette différence s'explique par la spécificité de la pédagogie et des moyens mis en oeuvre dans l'alternance (formations de formateur, moyens et méthodes pédagogiques adaptés etc.).

Tous les organismes de formation ne s'impliquent pas de la même manière dans les formations en alternance (graphique 4). Les organismes privés à but lucratif et les associations sont prépondérants (près des deux tiers du marché), mais moins toutefois que sur l'ensemble du marché de la formation continue où leur part atteint 80%. En fait, les organismes publics et parapublics se distinguent par leur forte présence sur le créneau de l'alternance et ce essentiellement grâce au rôle joué par les GRETA dans la formation des contrats de qualification.



Plus de formateurs, pour moins d'heures de formation

Les organismes de formation ont déclaré avoir employé en 1995 472 000 intervenants en formation, dont près de la moitié dispensent leur activité en tant que formateurs (5) (tableau 7). Le nombre de formateurs sous contrat à durée indéterminée a augmenté de 22,5 % entre 1994 et 1995 et celui des bénévoles de 28 %. Cependant, les formateurs travaillent rarement à temps plein dans un seul organisme. En effet, la durée annuelle moyenne de leur intervention est de 188 heures, et va de 61 heures pour les bénévoles à 370 heures pour les formateurs individuels. Elle est d'ailleurs en baisse par rapport à 1994 puisqu'elle était alors de 216 heures. Pour exercer leur activité à plein temps, les formateurs doivent donc de plus en plus intervenir dans plusieurs organismes de formation différents.

(5) - Le chiffre élevé d'intervenants provient du fait que ceux, nombreux, qui interviennent dans plusieurs organismes de formation sont comptabilisés autant de fois qu'il y a d'organismes différents. Ils étaient en fait environ 100 000 en 1995 selon l'Enquête Emploi de l'INSEE.

Tableau 7
Nombre d'intervenants, d'heures de formation et durée annuelle de l'intervention par type de formateur

	Nombre d'intervenants	Nombre d'heures	Durée de l'intervention
Formateurs individuels	7 985	2 956 215	370
Formateurs sous CDI	128 759	42 022 313	326
Formateurs sous CDD	92 188	18 914 411	205
Autres personnels	46 619	7 982 045	171
Bénévoles	38 129	2 336 643	61
Personnels extérieurs	158 549	14 460 046	91
Total	472 229	88 671 673	188

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DGEFP/MES-DARES.

Les organismes de formation n'ont pas tous la même gestion de leurs formateurs. Si l'AFPA emploie en majorité à temps plein et sous contrat à durée indéterminée, les GRETA et autres organismes publics ou parapublics font le plus souvent appel à des personnels extérieurs dont la durée moyenne d'intervention est de 65 heures. Les autres organismes emploient un personnel diversifié pour dispenser les formations, salariés sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, bénévoles ou personnels extérieurs à l'organisme.

Edwige CROCQUEY
(DARES).

Pour en savoir plus

[1] : «Le marché de la formation continue en 1994», *Premières Synthèses*, n° 96-07-31-2, DARES.

[2] : «Les organismes de formation continue, pluralité des activités, diversité de gestion des personnels», *Bref*, n°126, décembre 1996, CEREQ.

[3] : «La formation des jeunes en alternance en 1995», *Premières Synthèses*, n° 97-03-11-1, DARES.

[4] : «Le compte économique de la formation professionnelle en 1995», *Premières Synthèses*, n° 97-04-14-2, DARES.

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ORGANISMES DE FORMATION QUI PRATIQUENT L'ALTERNANCE EN 1995

Au deuxième trimestre de 1996, le département formation professionnelle et qualifications de la DARES a lancé une enquête auprès des organismes de formation sur leurs pratiques en matière de formation des jeunes sous contrat en alternance. Son questionnaire a été élaboré en concertation avec la Délégation à la formation professionnelle et la Fédération de la formation professionnelle.

La première phase de cette enquête s'est déroulée en juin 1996 et a consisté à interroger un échantillon représentatif de 9 928 organismes de formation, parmi les organismes métropolitains ayant rempli un Bilan Pédagogique et Financier pour l'année 1994.

Étaient exclus du champ de l'enquête les formateurs individuels et les centres internes des administrations. La base était donc constituée de 28 600 organismes de formation. Le coupon réponse qui leur était adressé leur demandait simplement s'ils avaient dispensé des formations à des jeunes sous contrat d'alternance en 1995.

Plus de 4 973 ont répondu à cette première phase (soit un taux de réponse de 50%) et 1 471 d'entre eux ont donné une réponse affirmative à la question qui leur était posée. En septembre 1996, un questionnaire de 4 pages a donc été adressé à ces derniers, qui abordait différents thèmes propres aux formations en alternance :

- Le mode de financement des formations
- Les jeunes formés (effectifs, niveaux de formation, spécialités de formation, suivi des jeunes, etc.)
- Les rythmes de formation
- La validation des formations
- L'encadrement des jeunes formés

982 questionnaires ont été retournés (soit un taux de réponse à la deuxième phase de 66,8 %), 854 ont pu être exploités.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lapesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.